

# Conditions générales et cadre de prise en charge

## 1. Informations destinées à la patientèle

Le présent document définit les conditions générales et le cadre de la prise en charge au sein de mon cabinet de psychologie<sup>1</sup>. Il vise à préciser les modalités des prestations proposées ainsi que les droits et obligations des personnes bénéficiant d'un accompagnement. Il définit également la finalité lors de la collecte, de l'enregistrement ou de la transmission de vos données personnelles. Il vous informe également des droits que vous pouvez exercer dans le cadre de la protection des données. Ce document a pour objectif de garantir un cadre clair, respectueux et conforme aux exigences légales et déontologiques applicables à la pratique de la psychologie en Suisse. En débutant un suivi, vous reconnaissez avoir pris connaissance des présentes conditions et en accepter le contenu.

## 2. Champ d'application

Les présentes conditions régissent les prestations proposées par mon cabinet de psychologie (ci-après : « le cabinet ») et s'appliquent à toute personne bénéficiant d'un accompagnement (ci-après : « la patient·e·x »). Toute prise de rendez-vous implique l'acceptation des présentes conditions. Ces conditions générales s'appliquent sauf accord écrit exprès ou dispositions impératives contraires de la loi suisse. À défaut de précisions contraires dans les présentes conditions générales, les dispositions légales suisses ordinaires s'appliquent, en particulier les règles relatives aux mandats.

## 3. Qualifications du psychologue

Alexandre Bersier, psychologue et psychologue d'urgence reconnu FSP  
Fondateur de ABCD Alexandre Bersier – Cabinet découverte  
Membre de la Fédération Suisse des Psychologues (FSP)

## 4. Protection du titre

Le titre de psychologue est un titre protégé en Suisse, réservé aux personnes titulaires d'un Master universitaire en psychologie reconnu, conformément à l'art. 4 de la loi fédérale sur les professions de la psychologie (LPsy ; RS 935.81).

## 5. Supervision et formations

Le psychologue s'engage dans une formation continue régulière et bénéficie, selon les besoins :

- De supervision professionnelle
- D'intervisions avec des pairs

Conformément aux exigences déontologiques de la FSP.

---

<sup>1</sup> Par cabinet de psychologie, la FSP (Fédération Suisse des Psychologues) entend une entreprise de psychologie, sous la forme juridique d'une entreprise individuelle, d'une société anonyme (SA) ou d'une société à responsabilité limitée (Sàrl). D'autres formes juridiques sont rarement choisies.

## 6. Nature des prestations

Le cabinet propose des prestations d'accompagnement et de soutien psychologiques intégratifs pour adultes, adolescent·e·x·s et familles, s'appuyant sur des outils variés et adaptés à chaque situation. Un accent particulier est mis sur la gestion du stress et des émotions à l'aide de techniques psychocorporelles et de relaxation, sur le rapport aux écrans et plus spécifiquement aux jeux vidéo, ainsi que sur un programme de pleine conscience ancré dans la philosophie bouddhiste. Le cabinet propose également des formations et ateliers pour professionnel·le·x·s et particuliers sur des thématiques variées.

Ces prestations :

- Ne constituent pas une psychothérapie au sens de la législation suisse
- Ne remplacent pas un suivi médical ou psychiatrique
- Ne comportent aucune obligation de résultat

## 7. Méthodes d'intervention

Le cabinet s'engage à proposer un accompagnement psychologique de qualité, en s'appuyant sur des approches thérapeutiques fondées sur des preuves scientifiques et reconnues par la communauté professionnelle. En complément des méthodes psychologiques conventionnelles, le cabinet peut également proposer d'autres pratiques visant à soutenir le bien-être et la régulation émotionnelle des patient·e·x, sans visée thérapeutique scientifiquement admise. Le statut et la nature de ces pratiques complémentaires seront explicités au préalable.

## 8. Cadre des séances

Les séances ont lieu en présentiel ou en ligne, selon accord entre le cabinet et læ patient·e·x.

La durée des séances est en principe de 60 minutes pour un suivi individuel et de 90 minutes pour un suivi familial. En cas de besoins spécifiques et avec l'accord préalable du cabinet et de læ patient·e·x, la durée peut être modifiée. Le tarif sera alors ajusté en conséquence.

Læ patient·e·x s'engage à participer activement au processus.

## 9. Honoraires

Les prestations sont facturées selon les tarifs en vigueur, lesquels dépendent du type et des modalités de suivi, tels que communiqués au préalable sur le site internet : <https://ab-cd.ch/tarifs-2/>.

Les séances sont à la charge de læ patient·e·x.

Certaines assurances complémentaires peuvent prévoir un remboursement partiel des séances. Le cabinet ne garantit en aucun cas cette prise en charge et n'est pas reconnu par l'ensemble des assurances.

Les conditions de remboursement varient selon les critères propres à chaque assurance. Il appartient à læ patient·e·x de se renseigner préalablement auprès de son assurance afin de vérifier si un suivi psychologique est pris en charge et selon quelles modalités.

### **10. Modalités de paiement**

Le paiement des honoraires peut s'effectuer à l'issue de chaque séance (TWINT ou espèces uniquement) ou par facture. En cas de facturation, les montants dus sont payables dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture. Le paiement se fait uniquement en francs suisse.

En cas de retard de paiement dans ce délai, le patient·e·x est considéré·e·x en demeure sans qu'un rappel ne soit nécessaire. Le cabinet se réserve toutefois le droit d'adresser un ou plusieurs rappels.

Les frais de rappel sont facturés comme suit : CHF 10.– pour le premier rappel, CHF 20.– pour le deuxième rappel. Le cabinet se réserve le droit de facturer des intérêts moratoires conformément aux dispositions légales en vigueur.

En cas de non-paiement persistant, le cabinet se réserve le droit de suspendre le suivi jusqu'à régularisation de la situation.

### **11. Annulation et retard**

Toute séance non annulée au moins 24 heures à l'avance sera facturée par le cabinet.

En cas de retard aux rendez-vous, celui-ci est imputable à le patient·e·x, qui en assume l'entière responsabilité. La séance est écourtée en conséquence et reste facturée dans son intégralité.

### **12. Fin de la prise en charge**

La prise en charge prend fin par l'exécution des prestations convenues, à l'expiration du temps prévu ou par révocation.

Le patient·e·x peut interrompre la prise en charge à tout moment, sous réserve d'une facturation si la fin du suivi n'est pas annoncée 24 heures avant la prochaine séance.

Le cabinet se réserve le droit d'interrompre la prise en charge, notamment en cas de non-paiement, de comportement inapproprié de la part de le patient·e·x (tel que l'agressivité, le harcèlement, ou les menaces envers le psychologue, le non-respect répété des rendez-vous et du cadre convenu, les demandes contraires à l'éthique professionnelle le fait de se présenter à un rendez-vous sous l'influence de l'alcool ou de substances psychoactives...) ou lorsque le suivi ne relève plus de ses compétences ou n'est plus indiqué.

### **13. Consentement**

Le patient·e·x confirme avoir été informé·e·x des objectifs, méthodes et limites de l'accompagnement décrit dans ce document.

Un formulaire de consentement peut être signé lors de la première séance.

Un formulaire relatif à la loi fédérale sur la protection des données (LPD ; RS 235.1) peut également être signé à cette occasion, afin de garantir le respect des règles en matière de protection et de traitement des données personnelles. Ces consentements peuvent être regroupés dans un même document, incluant les aspects liés à la LPD.

### **14. Révocation de votre consentement**

Tout consentement exprès au traitement de vos données peut être révoqué à tout moment, en tout ou en partie. La révocation ou la demande de modification d'un consentement doit se faire par écrit. Dès réception de votre révocation écrite et dès lors que vos données ne peuvent plus être traitées sur la base d'un fondement juridique autre que le consentement, le traitement des données est interrompu. La révocation n'affecte pas la licéité du traitement des données effectué jusqu'à ladite révocation.

### **15. Protection des données**

Les données personnelles sont traitées conformément à la LPD. Les détails figurent dans la déclaration de protection des données du cabinet.

### **16. Secret professionnel et confidentialité**

Le psychologue est soumis au secret professionnel conformément au droit suisse et aux règles de la Fédération Suisse des Psychologues (FSP). Les informations échangées dans le cadre des séances sont strictement confidentielles, sauf exceptions prévues par la loi.

Le secret professionnel peut être levé uniquement dans les cas suivants :

- Autorisation écrite de læ patient·e·x
- Danger imminent pour la vie de læ patient·e·x ou d'un tiers
- Obligations légales de dénonciation (maltraitance sur mineurs, etc.)
- Décision judiciaire

### **17. Collecte et finalité du traitement des données**

Vos données sont traitées (collectées, enregistrées, utilisées et conservées) sur la base du contrat de traitement et des prescriptions légales, pour atteindre l'objectif du traitement et remplir les obligations associées. Les données sont collectées par le psychologue dans le cadre de votre traitement. Nous recevons également des données d'autres médecins et professionnels de la santé chargés, actuellement ou par le passé, de votre traitement, dès lors que vous y avez consenti. Seules les données relatives à votre traitement sont traitées dans votre dossier patient, qui comprend les données personnelles figurant sur le formulaire destiné à la patientèle, telles que les informations personnelles, les coordonnées et les données d'assurance, ainsi que, entre autres, l'entretien d'information mené dans le cadre du traitement, les données sur la santé collectées telles que les anamnèses, les diagnostics, les propositions thérapeutiques et les résultats.

### **18. Conservation des dossiers**

Les dossiers sont conservés pendant une durée de 10 ans à compter de la fin du suivi, puis détruits.

Læ patient·e·x dispose d'un droit d'accès à son dossier et peut en obtenir une copie sur demande écrite.

Les modalités de consultation peuvent être discutées lors de la prise de contact.

En cas de cessation d'activité, les modalités de transfert ou de destruction des dossiers respectent les obligations légales.

### **19. Transmission des données**

Le cabinet ne transmet vos données personnelles, en particulier les données personnelles sensibles, à des tiers externes que si la loi l'autorise ou l'exige, ou si vous avez consenti à la transmission des données dans le cadre de votre traitement. Les données de la patientèle et de facturation requises sont transmises au bureau de recouvrement à des fins d'encaissement (recouvrement de créances exigibles).

En fonction de votre traitement et de votre consentement correspondant, des données peuvent être transmises au cas par cas à d'autres destinataires autorisés (p. ex. médecins).

**20. Information, consultation et remise**

Vous avez à tout moment le droit d'obtenir des renseignements sur les données personnelles traitées vous concernant. Vous pouvez consulter votre dossier patient ou en demander une copie, qui peut être payante. Les éventuels frais dans le cadre de la loi sur la protection des données dépendant de la charge de travail nécessaire à l'établissement de la copie vous seront préalablement communiqués.

**21. Droit à la transmission des données**

Vous avez droit à la remise, à vous-même ou à un tiers, des données que nous traitons de manière automatisée ou numérique, dans un format couramment utilisé et lisible par machine. Cela vaut en particulier également en cas de transmission des données médicales à un professionnel de la santé de votre choix. Toute demande de transfert direct des données à une autre personne responsable ne pourra aboutir que dans la mesure des possibilités techniques.

**22. Rectification de vos données**

Si vous constatez ou considérez que des données traitées vous concernant sont inexacts ou incomplètes, vous avez la possibilité de demander une rectification. Lorsque l'exactitude ou le caractère incomplet de vos données ne peut être établi, vous avez la possibilité d'ajouter une mention de contestation.

**23. Responsabilités**

Le cabinet s'engage à fournir des prestations conformes aux règles professionnelles et déontologiques applicables de la FSP, fixées par le Code de déontologie, notamment en exerçant avec diligence, compétence et intégrité.

Les prestations proposées reposent sur les connaissances actuelles dans le domaine de la psychologie et sont adaptées aux besoins de læ patient·e·x, dans les limites des compétences du psychologue.

Le cabinet informe læ patient·e·x de manière claire et compréhensible sur le cadre, les méthodes et les conditions du suivi. Aucun résultat ne peut toutefois être garanti.

Læ patient·e·x demeure responsable de ses décisions et de son engagement dans le processus thérapeutique. Le cabinet ne peut être tenu responsable de ces dernières, ni d'un éventuel non-remboursement par une assurance, ni des conséquences négatives liées au non-suivi des recommandations.

Le cabinet de psychologie est l'entité responsable du traitement de vos données personnelles et en particulier de vos données sur la santé. Si vous avez des questions concernant la protection des données ou si vous souhaitez exercer vos droits en vertu de la protection des données, veuillez-vous adresser à votre psychologue.

**24. Réclamations**

En cas de différend, læ patient·e·x peut s'adresser :

1. Directement au cabinet
2. À la Commission de déontologie de la FSP
3. Aux autorités compétentes selon la nature du litige

**25. Situations d'urgence**

En cas d'urgence psychiatrique ou de danger imminent, le patient·e·x est invité·e·x à contacter :

- Son médecin traitant
- Les urgences médicales : 144
- Les urgences psychiatriques : 026 308 08 08
- La Main Tendue (écoute 24h/24, anonyme et gratuit) : 143
- La ligne d'aide enfants & jeunes (24h/24, confidentiel et gratuit) : 147
- La police : 117

Le cabinet ne dispose pas de permanence d'urgence 24h/24.

**26. Droit applicable et for juridique**

Le droit suisse est applicable. Le for juridique est déterminé conformément aux dispositions légales applicables.

**27. Modifications**

Mon cabinet de psychologie peut modifier les présentes conditions générales et le cadre de prise en charge en tout temps et sans préavis. La version applicable est celle qui est publiée sur mon site Internet : [www.ab-cd.ch](http://www.ab-cd.ch). Les modifications ne s'appliquent pas rétroactivement aux prestations déjà convenues, sauf accord contraire.

***Dernière modification : le 21 mai 2026***